

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 15 Septembre à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 08 septembre 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, M GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, M VALENTIN Alain, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc (19h07), Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M. MORIER Yves, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme BOURNEZ Christine, M BERTHELIER Bruno, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LE PAGE Clément, Mme JOLY Michelle, Mme CARRENO Mercédès, M AUBRET Alain remplacé par M MORIER Yves, Mme LARDET Anne Sophie

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à Mme MONTANES Véronique, M BERTHELIER Bruno à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M HERTZOG Etienne, M LAPALLUS Marc à M CHIGNIER Bernard, M BUTAUD Jean Charles à Mme GASDON Christine, Mme JOLY Michelle à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercédès à M VALORGE René

Election d'un secrétaire de séance : M GROSDENIS Henri, (Arcinges)

N°2022/N°142

OBJET : ACQUISITION DU TERRAIN D'EMPRISE DE LA FUTURE PISCINE INTERCOMMUNALE A CHARLIEU

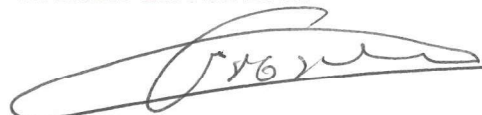
Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que le terrain d'emprise nécessaire au projet, tel qu'il a été validé à l'APD et conformément au permis de construire déposé, est d'une surface de 8 832 m². Comme il se doit pour toute vente par une collectivité, en amont un avis a été sollicité par la ville de Charlieu auprès de France Domaines afin de déterminer une valeur vénale.

Suite à différents échanges, considérant le projet structurant et l'investissement conséquent porté par la communauté de communes sur son territoire, la ville de Charlieu consent à une cession du terrain d'assiette à l'euro symbolique dans la mesure où il peut être convenu que l'intercommunalité participera le moment venu dans le cadre d'un fonds de concours au financement des aménagements communs de parking pour l'accès au pôle sportif dont fera partie la piscine.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires à l'acquisition pour un euro le terrain d'emprise de la future piscine intercommunale d'une surface d'environ 8 832 m² (suite bornage) à la ville de Charlieu actuellement propriétaire,
- Dit que la dépense est prévue au budget annexe piscine nouvelle en section d'investissement.

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune de Arcinges
M Henri GROSDENIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220915-N2022-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2022

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

